



Vente d'objet personnalisé avec marque connue

Par Laura2705

Bonjour, je souhaiterais créer des objets de décoration moi même mais en y apposant des stickers de marque connue telle que Chanel, Dior ? pour ensuite vendre cet objet, est-ce légal ?

Par ESP

Bonjour
Question étonnante...
Quel Ne me dites pas que vous ignorez la réponse ?

On ne peut pas reproduire, imiter, utiliser, apposer, supprimer, modifier une marque...en violation des droits conférés par son enregistrement et des interdictions qui découlent de celui-ci. (?).

Exemple...Imaginez vous pouvoir créer un tricycle pour enfant vélo avec un stickers Ferrari sans autorisation pour le vendre.

Quel est votre métier ?